

**Engagements collectifs de conservation des titres de la société**

**(art. 787 B et 885 I-bis du Code général des impôts)**

**Paris, le 4 mars 2013.** André Harari, Président du Conseil d'Administration de Lectra, et son épouse, et Daniel Harari, Directeur Général de Lectra, ont signé en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 :

- un engagement collectif de conservation de titres conformément aux dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts, pour une durée de deux (2) années à compter du 4 mars 2013, date d'enregistrement dudit acte auprès du SIE Pôle Enregistrement de Paris 16ème arrondissement, étant précisé que l'engagement est renouvelable à sa date d'anniversaire par tacite reconduction par période de trois mois ; cet engagement porte sur 10 116 851 actions représentant 34,9 % du capital et 34,5 % des droits de vote de la société Lectra ;
- un engagement collectif de conservation de titres conformément aux dispositions de l'article 885 I-bis du Code général des impôts, pour une durée fixe de deux (2) années à compter du 4 mars 2013, date d'enregistrement dudit acte auprès du SIE Pôle Enregistrement de Paris 16ème arrondissement ; cet engagement porte sur 9 120 000 actions représentant 31,5 % du capital et 31,1 % des droits de vote de la société Lectra.

*Avec 1 350 collaborateurs dans le monde, Lectra est leader mondial des logiciels, des équipements de CFAO et des services associés dédiés aux entreprises fortement utilisatrices de tissus, cuir, textiles techniques et matériaux composites. Lectra s'adresse à un ensemble de grands marchés mondiaux tels que la mode (habillement, accessoires, chaussure), l'automobile (sièges et intérieurs de véhicules, airbags), l'ameublement, ainsi qu'une grande variété d'autres industries (l'aéronautique, l'industrie nautique, l'éolien,...).*

*Lectra (code ISIN FR0000065484) est cotée sur NYSE Euronext (compartiment C).*

*Pour plus d'informations sur Lectra : **lectra.com***